## PRESCRIPTION MEDICALE DE SOINS A DOMICILE

Soins à domicile dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (Art. 25 LAMAL et art. 7 OPAS) Adaptation provisoire dès le  $1^{\rm er}$  mai 2015

Nom / Prénom :				
Adresse:				
Tél. :			Date de nais	ssance :
Assurance :			Assuré n° :	
	Maladie	Accident	☐ Maternité	☐ Infirmité congénitale
X	EXAMENS /	TRAITEMENTS / SOINS		MEDICAMENTS / FREQUENCE
	Evaluation mise	en place	art. 7 al. 2a ch. 1	
	Conseils / contrô	iles	ch. 2	
	Coordination par	des infirmier-ère-s spécialisé-e-s	ch. 3	
	Contrôle signes	vitaux	art. 7 al. 2b ch. 1	
	Test simple gluc	ose sang / urine	ch. 2	
	Prélèvement pou	ur examen de laboratoire	ch. 3	
	Mesures thérapeutiques pour la respiration		ch. 4	
	Pose sondes et cathéters / soins		ch. 5	
	Soins hémodialyse / péritonéale			
	Adm. Médicaments, en particulier injection IM/IV/S-CUT/perfusion ch. 7			
	Adm. Entérale ou parentérale de solutions nutritives ch			
	Surveillance perfusions / transfusions / appareils ch			
	Soins plaies / pansements / pédicure malades diabétiques		ch. 10	
	Soins troubles urinaires / intestinaux		ch. 11	
	Bains médicinaux / enveloppements / cataplasmes		ch. 12	
	Soins malades psychiques		ch. 13	
	Soutien malades psychiques en situation de crise ch.12		ch.12	
	Soins de base ge	énéraux / mobilisation	art. 7 al. 2c ch. 1	
	Soins de base surveillance / soutien malades psychiques art. 7 al. 2c ch. 2			
Mandat valable dès le :				
Pour au maximum : 3 mois 6 mois				Autre durée :
Fournisseurs de prestations : Médecin :				
Sceau / signature : Sceau / signature :				ure:
Da	ite:	N° RCC :	Date :	N° RCC :